leur tendra les bras non seulement comme à ses fidèles sujets,

mais comme à ses amis et à ses enfants très chéris.

De plus, le Saint-Père souhaite ardemment que les jeunes gens, surtout ceux qui s'adonnent à l'étude des lettres et des sciences, s'enrôlent dans les Sociétés dites « pieuses assemblées » ou « Confréries du Sacré-Cœur ». Elles sont formées par la réunion de jeunes gens choisis qui, après y avoir donné spontanément leur nom, se réunissent chaque semaine à jour et à heures fixes dans des oratoires, des églises ou même dans les chapelles de collèges et, sous la direction d'un prêtre, y accomplissent dévotement de pieux exercices en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus. Si tout hommage de piété, venant des fidèles, plaît au divin Rédempteur et en est favorablement accueilli, il a surtout pour agréable celui qui est formé par de jeunes cœurs. Sans compter que nous ne saurions dire tous les avantages que peut en tirer la jeunesse. Car il n'est pas possible que la contemplation assidue du divin Cœur, la pénétration plus intime de ses vertus et la connaissance de son amour ineffable ne domptent les passions de la jeunesse et ne lui soient de puissants stimulants à la pratique de la vertu.

Pour les adultes, des réunions de même genre pourront être formées et elles seront fréquentées par les divers groupes connus

sous le nom de « Sociétés catholiques ».

Du reste, les différents exercices que nous venons de rappeler ne sont nullement prescrits par le Saint-Père, mais il s'en remet pour tout cela à la prudence et à la sagacité des évêques, au zèle et à la bonne volonté desquels il a pleine confiance. Son unique désir est que, chez les peuples chrétiens, la dévotion au Cœur Sacré de Jésus ne cesse de fleurir et de se développer.

En attendant, je souhaite sincèrement à Votre Grandeur une

longue félicité.

De Votre Grandeur, le Frère,

Card. MAZZELLA, év. de Préneste, préfet.

D. PANICI, secrétaire.

Rome, secrétariat de la Sacrée Congrégation des Rites, le 21 juillet 1899.

## DIOCÈSE D'ANGERS

## Nomination dans le Clergé

Par décision de Monseigneur l'Évêque :

M. l'abbé Jubeau, curé de Saint-Martin-de-la-Place, a été nommé curé de Noyant. Cette nomination a été agréée par le Gouvernement.

La semaine prochaine, nous donnerons l'itinéraire de la procession générale du Saint-Sacrement et la composition du cortège.

## Cantique du Diocèse au Sacré-Cœur

A l'occasion des exercices qui ont lieu, pendant le mois de juin, en beaucoup d'églises, nous recommandons le Cantique au Sacré-